



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-136 / 6-4**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, G. FAVRE, C. LEBLANC, A. MOTTE, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Suspension du repos dominical - Dimanches 2020 - Avis du Conseil Municipal**

---

Rapporteur : Jessica FORTE

**EXPOSE :** La loi Macron n°2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaure pour les commerces de détail un nouveau dispositif de dérogation au principe du repos dominical. Désormais, le repos dominical pourra être suspendu jusqu'à 12 dimanches par an, après décision du Maire. Si le nombre des dimanches excède 5, l'avis du Conseil Municipal ainsi que l'avis conforme de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais seront requis.

Il a été décidé de proposer 12 dimanches pour l'année 2020 :

- 12 janvier (soldes hiver)
- 19 janvier
- 28 juin (soldes été)
- 05 juillet
- 30 août (rentrée scolaire)
- 06 septembre
- 13 septembre
- 29 novembre (fêtes de fin d'année)
- 06 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre

... / ...

Il convient de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le choix de ces dates afin de prendre un arrêté municipal pour l'année 2020, après consultation des organismes syndicaux et patronaux.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 29 octobre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable pour la suspension du repos dominical pour les 12 dimanches désignés ci-dessus.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



  
Julien POLAT